

ARRETE MUNICIPAL N°288/2023

Objet :

Arrêté prescrivant le numérotage
de l'Avenue Paul Vidal et de l'impasse Paul Vidal

Nous, Maire de la Commune de Murviel les Béziers,

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2213.28,

VU l'article R 610-5 du Code Pénal qui prévoit que la violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par les décrets et arrêtés de police sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de la 1^{ère} classe,

VU la circulaire n°58-121 du 21/03/1958 définissant les règles à observer en matière de numérotation des immeubles,

VU l'arrêté n°234/2019, prescrivant la dénomination et le numérotage des habitations de l'Impasse Paul Vidal,

CONSIDÉRANT que le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que seul le Maire peut prescrire,

CONSIDÉRANT que le numérotage doit être régulier et cohérent et ne peut contenir de doubles numérotations ce qui est le cas de l'avenue Paul Vidal,

CONSIDÉRANT que cette double numérotation crée des troubles de voisinage,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de fixer une nouvelle numérotation pour l'Avenue Paul Vidal, ainsi que l'Impasse Paul Vidal,

ARRETONS

Article 1 : L'arrêté municipal n°234-2019 du 24/07/2019 est abrogé.

Article 2 : Il est prescrit la numérotation suivante pour l'Avenue Paul Vidal :

Référence Cadastre	Libellée Voie	Numéro
AC 37 et AC 36	Avenue Paul Vidal	8
AC 35 et AC 34	Avenue Paul Vidal	10

Il est prescrit la numérotation suivante pour l'Impasse Paul Vidal :

Référence Cadastre	Libellée Voie	Numéro
AC 39	Impasse Paul Vidal	1
AC 38	Impasse Paul Vidal	3
AC 716 et AC 718	Impasse Paul Vidal	2
AC 719	Impasse Paul Vidal	4
AC 54	Impasse Paul Vidal	6
AC 55 et AC 56	Impasse Paul Vidal	8

Article 3 : Le numérotage comporte pour chaque rue, une série continue de numéros, à raison d'un seul numéro par immeuble caractérisé par une entrée principale.

Article 4 : Le numérotage sera exécuté par l'apposition, sur la façade de chaque maison ou mur de clôture, au dessus de la porte principale ou à défaut immédiatement à gauche de celle-ci.

Article 5 : Les frais de premier établissement et de renouvellement, pour le numérotage, sont à la charge du budget communal. Les propriétaires peuvent être autorisés à procéder à l'apposition, à leurs frais et sous le contrôle des services communaux, d'

Envoyé en préfecture le 21/11/2023

Reçu en préfecture le 21/11/2023

Publié le

ID : 034-213401789-20231120-288_2023-AR

Berger
Levrault

Article 6 : Les numéros doivent toujours rester facilement accessibles à la vue. Nul ne peut, à quelque titre que ce soit, mettre obstacle à leur apposition, ni dégrader, recouvrir ou dissimuler tout ou partie de ceux apposés.

Article 7 : Aucun numérotage n'est admis que celui prévu au présent règlement.
Aucun changement ne peut être opéré que sur autorisation et sous le contrôle de l'autorité municipale.

Article 8 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

Article 9 : La Directrice Générale des Services de la Mairie, la Police Municipale, le Commandant de Gendarmerie de Murviel les Béziers, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera adressée à M. le Sous-Préfet, aux Services du Cadastre et notifiée aux propriétaires riverains concernés.

Fait à Murviel les Béziers le 20/11/2023
Le Maire, Sylvain HAGER

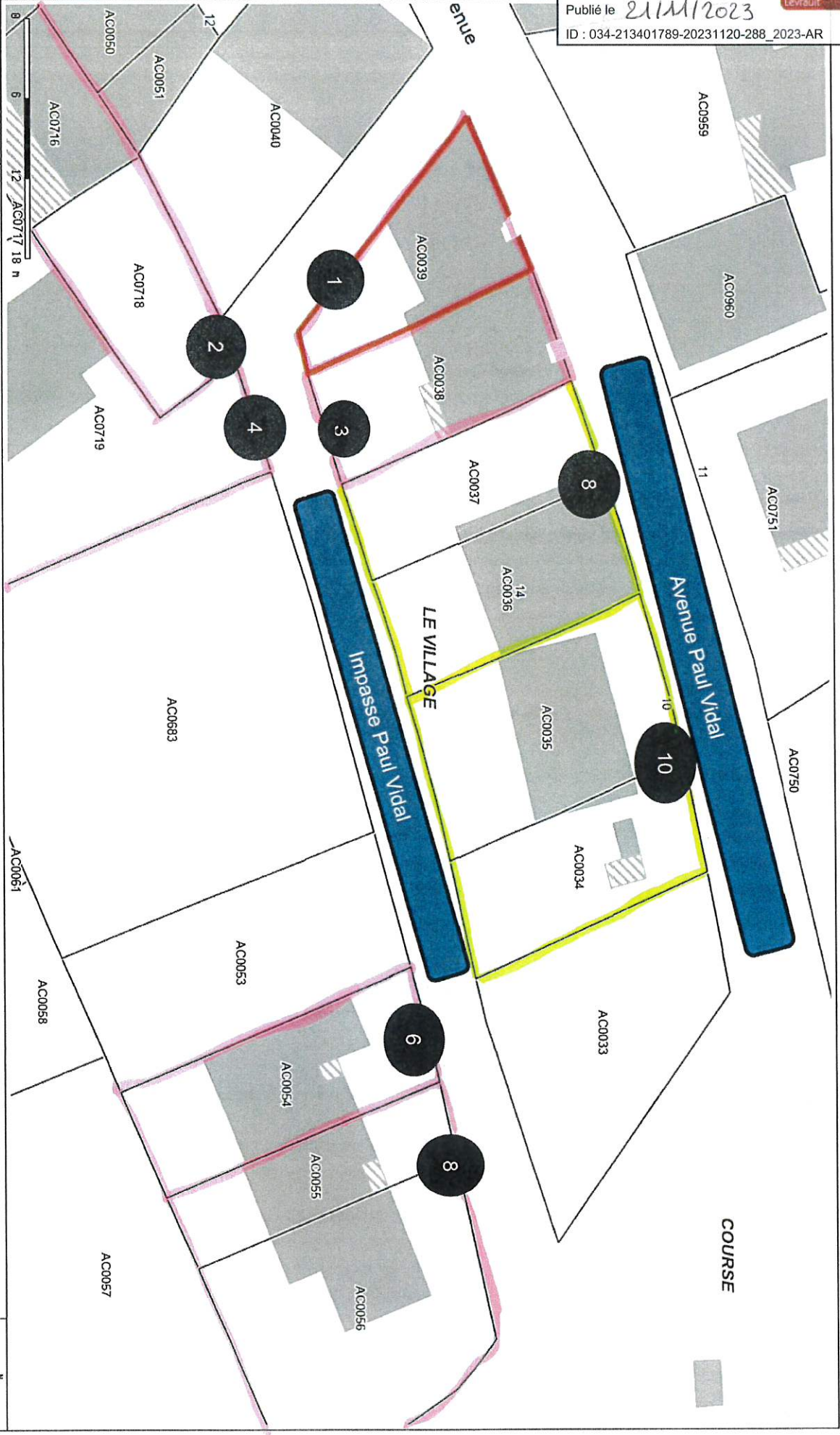


Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication (ou notification), en vertu de l'article R421-5 du Code de la Justice administrative.
Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr ».



VILLE DE MURVIEL-LES-BÉZIERS

Avenue Paul Vidal
Impasse Paul Vidal



Plan 1

Édité le 20/11/2023 - Echelle : 1/400 - Format : A4

Envoyé en préfecture le 21/11/2023

Reçu en préfecture le 21/11/2023

Publié le



ID : 034-213401789-20231120-288_2023-AR